

Décision

Générale

colonial

Décision n° 31-315-1923 Congé.

n° 31-315-1923

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 315 du 28/02/1923

Date de publication
10 février 1923

Date du numéro
28 février 1923

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois est accordé à M. Lhecritle, procureur de la République, chef du service judiciaire.